

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

# JOURNAL COMMUNAL

N° 2 | DÉCEMBRE 2017

## ÉDITORIAL

### La chose communale: une aventure humaine



*Chères lectrices,  
chers lecteurs,*

**Suite à la parution de la 1<sup>ère</sup> édition du « Journal communal » de la Municipalité de Court, en juin dernier, de nombreuses remarques positives de la part de la population, ont conforté le Conseil municipal à poursuivre l'aventure.**

Cette 2<sup>e</sup> édition coïncide avec la fin de la législature 2014–2017. En effet, à l'heure à laquelle j'écris ces quelques lignes, la recherche de candidates et de candidats bat son plein pour repourvoir les sièges des autorités et organes communaux, pour le quadriennat 2018–2021. Si cette mission n'est pas forcément du ressort du Conseil

municipal, l'activité partisane quasi inexistante dans notre village incite les autorités en place à rechercher des volontaires pour s'engager en faveur de notre collectivité.

La tâche n'est pas simple, tant il est vrai que le travail de milice n'a plus le vent en poupe. Pourtant, il n'est de loin pas dénué d'intérêt.

Les onze années passées au sein de l'exécutif courtisan, dont sept en qualité de Conseiller municipal et quatre en qualité de Maire, m'ont permis de découvrir les rouages de nos institutions et en particulier le fonctionnement de notre commune.

Si, au niveau des lois, des réglementations et sur le plan technique, j'ai

énormément appris, les rencontres et les échanges avec la population locale et régionale ont bel et bien été les moments les plus enrichissants. L'illustre Monsieur « y a qu'à », à la table ronde du Café du commerce, est en voie de disparition. Les critiques sans fondement ne sont plus légion.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, tous les sièges seront vraisemblablement repourvus. Cependant, j'encourage toute personne hésitante à tenter l'expérience lors de prochaines élections. La chose communale est davantage une aventure humaine qu'une charge insurmontable.

*Jean-Luc Niederhauser  
Maire de Court*



# Présentation du corps des sapeurs-pompiers Montoz



**Sécuriser – sauver – tenir – protéger – maîtriser : telles sont les missions du corps des sapeurs-pompiers Montoz.**

Le corps des sapeurs-pompiers de Court-Sorvilier, appelé également « Montoz », a pour missions principales la lutte contre l'incendie, la protection contre les catastrophes naturelles et les risques technologiques, la lutte contre les hydrocarbures, les secours routiers et les secours aux personnes (en appui des services sanitaires).

En 2016, le contrat de collaboration avec la commune de Sorvilier a été mis à jour et accepté par les 2 Conseils

municipaux respectifs. L'adaptation la plus importante en est le financement. En effet, depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau contrat, en lieu et place d'une contribution annuelle de 11'000 francs versée par la commune de Sorvilier, c'est la totalité des taxes d'exemption perçues par Sorvilier qui sont reversées au corps des sapeurs-pompiers, ce qui représente un montant de 22'042 francs pour l'année 2016.

Cette façon de procéder est plus correcte du fait que l'argent encaissé par les taxes d'exemption doit être attribué à l'usage exclusif des sapeurs-pompiers. Une harmonisation du montant de la taxe d'exemption et de l'âge de service entre Court et Sorvilier a également été opérée.

Le corps des sapeurs-pompiers de Court-Sorvilier compte 26 femmes et hommes et 2 jeunes sapeurs-pompiers, qui ont tous choisi de consacrer une partie de leurs temps au service de leur communauté. Le Conseil municipal exprime sa grande reconnaissance vis-à-vis de ces personnes.

Le Conseil municipal de Court, avec l'aval de celui de Sorvilier, a décidé, dans le cadre de ses compétences financières, d'acquérir un nouveau véhicule d'intervention pour le transport de



personnes, ceci pour un montant de 70'000 francs. Il a été livré en février 2017 et remplace le véhicule de type Pinzgauer qui ne correspondait plus aux normes de sécurité actuelles. Ce dernier, qui datait de 1973, a été revendu pour un prix de 8'400 francs.

Même si bien souvent les sapeurs-pompiers travaillent dans l'ombre, il est important de relever que le nombre d'interventions de notre corps en 2016 se monte à **9** (4 incendies, 2 accidents, 2 dégâts d'eau et 1 hydrocarbure). Jusqu'à fin octobre de 2017, les interventions s'élèvent déjà à **11** (6 incendies, 2 accidents, 1 dégât d'eau, 1 assistance à la personne et 1 hydrocarbure).

*Daniel Bueche  
Conseiller municipal en charge du  
dicastère de la protection de la population*



## ADMINISTRATION

### Carte Avantages jeunes

Dès-à-présent, la carte Avantages Jeunes est en vente au guichet de l'administration municipale. Elle est destinée aux enfants et aux jeunes âgés de moins de 30 ans.

**Pour 15 francs seulement**, cette carte offre des gratuités et des réductions chez de très nombreux partenaires dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et du commerce, dans la région BEJUNE (Jura bernois-Jura-Neuchâtel).

Pour obtenir la carte, les jeunes sont priés de se munir d'une photo-passeport.



## PERSONNEL COMMUNAL

### Réussite du CFC d'agent d'exploitation

La Municipalité de Court a l'honneur de féliciter Stève Kaser, concierge des bâtiments communaux, pour la brillante réussite de son CFC d'agent d'exploitation, en juin 2017. Ce succès mérité fait suite à une année de formation, en emploi.

Déjà titulaire d'un CFC de forestier-bûcheron et d'un brevet de contremaître forestier, Monsieur Kaser complète ainsi sa formation, au service de son employeur et de la population courtisane.



# Prochaine assemblée municipale

Quand ? Lundi 18 décembre 2017, à 20 heures  
Où ? Centre communal (grande salle)

Au terme de l'assemblée, un apéritif est offert.

## ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le principe pour le subventionnement de la construction de nouveaux logements
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 195'000 francs pour la réfection d'un secteur du chemin de Savaronne
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 160'000 francs pour l'aération et la ventilation de deux salles du centre communal (grande salle et réfectoire)
4. Discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de 11'600 francs pour la maintenance et le contrôle de l'éclairage public
5. Discuter et approuver le budget 2018, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
6. Elire l'organe de vérification des comptes pour la période 2018–2021
7. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
8. Bilan de la législature 2014–2017
9. Communications du Conseil municipal
10. Divers

30 jours avant l'Assemblée, le budget (point 5) est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

## FINANCES

# Evolution des finances durant les 10 dernières années



**L'évolution de la santé financière d'une commune ne peut être appréciée à sa juste valeur par une simple comparaison de chiffres. Il s'agit également de prendre en compte l'état général de son patrimoine.**

En 2007, la dette communale s'élevait à 5'442'800 francs, alors que la fortune se situait à 1'328'454 francs.

Dix ans plus tard, les comptes 2016 affichaient une dette de 3'830'800 francs, soit une diminution d'environ 1'600'000 francs, et une fortune de 3'451'902 francs, soit une augmentation de plus de 2'100'000 francs.

Durant ces dix ans, les nouvelles réglementations en matière d'eaux claires parasites ont contraint le Conseil municipal à entreprendre de nombreux travaux au niveau des canalisations, si bien que le réseau routier, à l'intérieur du village, a subi, par la même occasion, une cure de jouvence importante.

Si l'état du réseau routier est satisfaisant, mis à part les routes Binz-Chaluet, le constat est bien différent en ce qui concerne les bâtiments et particulièrement pour la halle de gymnastique. Au-delà de sa vétusté, l'édifice ne répond plus aux besoins actuels et encore moins aux standards énergétiques. Ce bâtiment fera partie des préoccupations principales de l'exécutif communal au début de la prochaine

législature. Une remise en état nécessitera toutefois des dépenses majeures et un investissement important pour la construction d'une annexe, pour autant que le souverain accepte le projet.

Si la comparaison des chiffres entre 2007 et 2016 indique une amélioration substantielle de la dette et de la fortune, le cumul des dépenses des futurs grands chantiers, notamment la réfection de la halle de gymnastique, des berges de la Birse, des routes Binz-Chaluet, du chauffage du bâtiment communal, nécessitera une politique financière prudente. Malgré les économies consenties durant de nombreuses années, les charges imposées de plus en plus lourdes érodent la marge de manœuvre des communes.

Il n'est du reste pas impossible que certaines économies cantonales, soumises à l'approbation du Grand Conseil, se feront au détriment des communes, sous forme de reports de charges.

*Jean-Luc Niederhauser  
Maire de Court, en charge du dicastère des finances*



# Ruisseaux des Fontaines et du Petit Pré : quelques chiffres

## HEURES DE TRAVAIL

2'800 heures

## MATÉRIAUX UTILISÉS

- Béton : 860 m<sup>3</sup>
- Acier : 72'000 kg
- Grave : 3'800 m<sup>3</sup>
- Blocs de pierre : 400 to
- Enrobé bitumineux : 370 to



Bernard Leuenberger  
Conseiller municipal en charge du dicastère  
des rivières et des ruisseaux

## MATÉRIAUX ÉVACUÉS

- Matériaux d'excavation : 4'700 m<sup>3</sup>
- Enrobé bitumeux démolé : 390 to
- Béton démolé : 700 to



Pose des palplanches dans la Birse  
en juin 2016.



Dame Météo nous créa  
quelques caprices...  
La Birse est dans son élément.



Début du bétonnage du mur au long de la Birse.



Avril 2017 : début des travaux à la Rue de la Valle.



On dirait un plat de spaghetti.



Intérieur du canal.



Ferrailage du canal.





Intempéries en juin 2016 : le chantier est sous l'eau.



Installation d'un piège à gravier le long du ruisseau du Petit Pré.

## ŒUVRES SOCIALES

# Loi sur l'aide sociale (LASoc) Baisses de prestations : éternel combat entre le cœur et le porte-monnaie



Les changements de société que nous avons vécu depuis quelques décennies (économie plus instable, pressions plus fortes dans le monde du travail, manque de repères dans une société qui va de plus en plus vite, familles monoparentales, accueil et intégration des populations fuyant la violence et les guerres), pèsent de manières conséquentes sur les budgets sociaux, tant au niveaux fédéral, cantonal que communal.

Les différents acteurs et décideurs du système social tentent de résoudre ces nouveaux défis, influencés par leurs convictions humaines et politiques. Malheureusement, la tendance générale « naturelle » est de reporter ces coûts sur l'échelon inférieur.

### AU BOUT DE L'ÉCHELLE SE TROUVENT LES COMMUNES

Le Conseil-exécutif bernois prévoit des économies pouvant aller jusqu'à 185 millions de francs par année en mettant sur pied un programme de plus de 150 mesures. Nombre de prestations précédemment payées par le canton ne le seront plus. Pour les personnes ne pouvant pas assumer le paiement de ces charges, il reviendra à l'aide sociale d'intervenir.

Une partie de ces mesures d'économie concernent l'aide et les soins à domicile. Les conditions de subventionnement cantonal pour l'aide à domicile seront fortement modifiées et beaucoup plus restrictives. La subvention par heure sera augmentée mais assortie de conditions très strictes et touchant seulement une partie de la population.

Dans ces conditions, il est impossible pour les services ASAD d'absorber les pertes financières de cette activité sur l'ensemble de l'exercice financier. Afin de garantir l'offre de qualité que nous connaissons actuellement, l'ASAD a été amenée à solliciter le soutien des communes pour l'année 2018.

Convaincu qu'il est important que les personnes dans le besoin bénéficient de prestations d'aide à domicile afin qu'elles puissent rester le plus longtemps possible dans leur foyer et persuadé que retarder au maximum l'entrée dans une structure de type EMS est également une façon de faire des économies, le Conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de l'ASAD, en budgétant une participation forfaitaire de 3 francs par habitant pour l'année 2018. Cette décision permettra, si le budget communal 2018 est accepté par l'Assemblée municipale du 18 décembre 2017, d'éviter une augmentation des tarifs pour les bénéficiaires en 2018.



Arnaud Meister  
Conseiller municipal en charge du dicastère des œuvres sociales

## L'École à journée continue (EJC) – quèsaco ?



L'EJC est une structure d'accueil extra-scolaire facultative mais payante pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Les communes

sont libres de diriger les modules d'école à journée continue en tenant compte des réalités locales et régionales. Les conditions générales fixées par le canton dans la Loi sur l'école obligatoire et l'Ordonnance sur les écoles à journée continue (bases légales) demeurent toutefois contraignantes.

A Court, lors du lancement des EJC en 2010, il a été choisi de développer cette structure avec d'autres communes,

dans le cadre du syndicat qui régit l'école secondaire. Au début, une cinquantaine de jeunes ont été

accueillis sur des sites à Malleray et Bévillard. Les enfants de notre village (6 inscrits durant l'année scolaire 2016/2017) étaient accueillis dans les locaux de Bévillard.

Ce peu de succès auprès des enfants courtisans s'expliquait par le fait que Court bénéficiait alors de structures d'accueil privées, que ce soit avec l'APAJ ou la crèche de la Coccinelle. Les enfants entrant à l'école n'ayant pas les mêmes besoins que les tout-petits, la crèche de la Coccinelle décida, au printemps dernier, de se consacrer uniquement aux enfants n'étant pas à l'école obligatoire.

Sur ce, grâce à diverses collaborations (commune, syndicat, EJC, crèche et parents), il a rapidement été décidé d'ouvrir une antenne EJC sur le territoire communal de Court. À ce jour, ce sont 26 enfants de Court qui bénéfi-

cient de l'accueil par modules et ce, du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h00, durant les semaines d'école (la structure est à l'heure actuelle fermée pendant les vacances scolaires, mais cela pourrait changer d'ici quelques années).

L'EJC offre aux parents un lieu de vie et d'accueil collectif, ce qui permet de mieux concilier vie familiale, personnelle et professionnelle. Pour les enfants, c'est un environnement qui favorise le développement et l'épanouissement, propice à la socialisation, avec des activités variées de divertissement, mais aussi de surveillance des devoirs.

L'EJC est donc une structure en mouvement, qui sera encore amenée à évoluer durant les prochaines années.

*Hélène Burri*

*Conseillère municipale en charge du dicastère de l'instruction publique*



## ŒUVRES SOCIALES

### L'APAJ, pour l'accueil des enfants



Créée en 2008, l'APAJ « Association Parents Accueil Journée », dont Court est la commune siège, est une association d'utilité publique à but non lucratif. L'APAJ offre une alternative aux structures collectives, en proposant des places d'accueil chez des assistants parentaux agréés pour les enfants de 2 mois à 15 ans.

Les prestations d'accueil familial de jour sont ouvertes à tous les enfants de la commune de Court, ainsi qu'à d'autres communes du Jura bernois. Les

places sont subventionnées par le canton et par la participation des communes.

Le service est géré par 2 coordinatrices qui sont responsables du placement des enfants et de toute la partie administrative. Ces 2 coordinatrices assurent un suivi tout au long de la période durant laquelle l'enfant est accueilli.

L'association a pour buts :

- De répondre aux besoins des parents qui doivent placer leurs enfants durant la journée.
- D'accueillir des enfants dans un contexte familial, sécurisant et adapté à leur rythme.
- D'engager et de former les assistants parentaux.
- De collaborer avec les instances communales, cantonales et l'APEA (autorité de protection de l'enfant et de l'adulte).
- De gérer l'aspect administratif et assurer un suivi lié aux placements des enfants.

Un comité de 5 à 7 membres se réunissant plusieurs fois dans l'année collabore de façon étroite avec les coordinatrices sur les stratégies de l'association. Une assemblée de membres

comprenant tous les parents plaçants, les assistants parentaux et toutes les personnes payant la cotisation se réunit au minimum une fois par an afin de prendre connaissance et accepter les différents travaux que le comité effectue tout au long de l'année.

L'APAJ se doit d'être réactive face aux changements de la société actuelle. Les variations de conjoncture, entraînant des périodes de chômage ou d'heures supplémentaires, influencent grandement et de manière directe le besoin que rencontrent les parents de placer leurs enfants. Les nombres d'heures de placement peuvent varier rapidement. Conseillé par les coordinatrices, le comité tente au mieux de trouver les solutions pour absorber ces variations et de se préparer aux futures décisions que le canton pourrait prendre en matière d'accueil extra-scolaire.

De manière générale, la demande d'accueil est en hausse dans nos régions. Par contre, le nombre d'assistants parentaux tend à stagner et un peu de relève ne serait pas de refus. Pour tout renseignement concernant l'APAJ: [apaj.puzl.com](http://apaj.puzl.com).

*Arnaud Meister*

*Conseiller municipal en charge du dicastère des œuvres sociales*

## « Ça se passe chez, toi tu savais ? »

**POUR QUE LES JEUNES S'INTÉRESSENT À LA VIE LOCALE – PARCE QUE RIEN N'EST ACQUIS !**



Nous en avons parlé dans la première édition du journal communal. Voici un retour sur cette soirée qui s'est déroulée le 15 septembre dernier avec le Délégué interjurassien à la jeunesse, Alain Berberat, Pierre-Alain Basso pour l'Association Jeunesse Régionale (AJR), Sébastien Bandelier et Fanny Howald,

en tant qu'animateurs socioculturels, Lucien Gasser comme trésor d'idées, et les soussignés.

Nous avons été ravis du nombre de participants et tenons à remercier la quarantaine de jeunes, entre 12 et 25 ans, qui a participé à cette soirée en amenant ses idées et sa bonne humeur.

Autour de divers ateliers ayant pour thématiques « forces du village », « faiblesses », « connaissance de celui-ci », « construction d'un projet », nous avons pu nous rendre compte que le village de Court était aimé par ses jeunes, notamment en raison de sa proximité avec la nature : Birse, « place des chômeurs », flancs du Mont-Girod, Montoz sont tant d'endroits très appréciés.

L'offre d'infrastructures sportives et de services (commerces, gare, Moonliner) est aussi louée. Par contre, la vétusté de la halle de gymnastique et l'absence de distributeurs de billets ont été unanimement relevées. La halle sera un défi

de la prochaine législature. Quant au bancomat, plusieurs études ont été réalisées et malheureusement, à l'heure actuelle, le projet n'est pas envisageable faute d'intérêt des prestataires de service.



Quels sont les souhaits de ceux qui représentent l'avenir de la commune ? Une mise en avant des sports alternatifs et le maintien de la structure de la patinoire, endroit très apprécié. La mise à disposition d'un local dans lequel les jeunes ayant une fibre artistique pourraient s'épanouir (musique et danse notamment).

Il a aussi été question d'un marché de Noël... Affaires à suivre...

*Hélène Burri et Arnaud Meister  
Conseillers municipaux*

## ENERGIES RENOUVELABLES

### Présentation de JBEole SA



La stratégie énergétique du canton de Berne oblige chaque région à proposer un plan d'action permettant l'approvisionnement d'énergie renouvelable, afin d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire.

Le Jura bernois, tout comme les autres régions du canton, n'échappe pas à cette règle. Comme les rivières de notre région ne permettent pas l'exploitation de centrales hydroélectriques à large échelle, l'éolien s'est très vite imposé dans les planifications.

L'implantation d'un parc éolien, avec des turbines à 160 m de haut, n'est toutefois pas sans incidence. L'impact visuel ne concerne pas la seule commune hôte, mais bien souvent les communes voisines et même une grande partie de la région.

Pour éviter d'emblée un blocage général, il fallait alors rapidement trouver

un système compensatoire de grande envergure qui n'indemnise pas seulement le propriétaire foncier et/ou la commune hôte. Le rayon n'était toutefois pas facile à définir. Qui faudrait-il indemniser ?

Dans le cas du projet éolien de Montoz-Pré Richard, la commune de Sorvilier se situe juste à côté du futur parc éolien. Faudra-t-il indemniser cette commune sachant que ses habitants ne verront vraisemblablement aucune éolienne, alors que les habitants de Champoz les auront en vue directe ?

Pour éviter toute inégalité de traitement, 22 communes du Jura bernois (accompagnées de Bienne et d'Évilard) ont décidé de créer la société anonyme JBEole SA. Le capital-actions a été constitué à hauteur de CHF 5 par habitant. Il servira à investir dans de futurs parcs éoliens.

Un des buts premiers de JBEole est d'uniformiser les pratiques de rétribu-

tion entre les différents promoteurs éoliens et les communes-membres. Chaque promoteur qui souhaitera s'implanter sur le territoire d'une commune-membre devra signer une convention tripartite entre sa propre société, la commune hôte et JBEole. Au travers de cette convention, le promoteur s'engagera à verser au minimum 2% du chiffre d'affaires du parc éolien au propriétaire foncier, 2% à la commune hôte et 2% à JBEole.

Les 2% destinés à JBEole permettront de constituer un fond à disposition des communes-membres pour financer des projets, aussi bien collectifs que privés. Ce fond permettra uniquement de financer des projets touchant à l'énergie renouvelable. Cette manne financière servira ainsi à indemniser équitablement les communes de la région tout en développant les énergies renouvelables.

*Jean-Luc Niederhauser  
Maire de Court*



# Révision totale du plan d'aménagement local



Comme annoncé dans la première édition du journal communal, nous revenons sur l'état d'avancement de la révision totale du plan d'aménagement local.

L'ouverture d'une nouvelle zone de construction s'avère être plus complexe que prévue. Il en va de même pour le changement d'affectation des parcelles non construites sises en zone constructible (mise en zone verte ou agricole). La plupart des propriétaires privés concernés ne souhaitent ni vendre, ni mettre en construction leurs parcelles.

D'autres propriétaires rencontrent des problèmes conséquents pour accéder à leur terrain actuellement non construit. Par ailleurs, certains découvrent les restrictions qui s'appliquent à leurs projets de construction (zone village ancien, proximité de la forêt ou de bosquets).

Bref, rien n'est simple dans cet exercice de révision.



## AGENDA

### Agenda local

1 <sup>er</sup> – 24 décembre 2017	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
7 décembre 2017	Ouverture des prélocactions pour la saison théâtrale 2018
9 décembre 2017	Soirée de la société des pêcheurs de Court en faveur d'ELA
18 décembre 2017	Assemblée municipale
27 – 28 décembre 2017	Kids parc à la halle de gymnastique
6 janvier 2018	Jass du Petit Nouvel-An du club d'échecs
20 janvier 2018	Snowcross de la Binz
27 janvier 2018	Soirée de soutien du FC Court, avec Blake Eduardo
16 – 17 février 2018	Soirées théâtrales du GTC
23 – 24 – 25 février 2018	Soirées théâtrales du GTC
1 <sup>er</sup> – 2 – 3 mars 2018	Soirées théâtrales du GTC
24 mars 2018	Reprise des championnats au FC Court
5 mai 2018	40 <sup>e</sup> anniversaire du GTC
18 juin 2018	Assemblée municipale
22 – 23 – 24 juin 2018	Fête du village
23 juin 2018	Course pour enfants du VTT Montoz

Plus de détails sur [www.court.ch](http://www.court.ch).

C'est finalement la zone de Sur Frête qui se prêterait le mieux à l'ouverture d'un nouveau quartier d'habitation. Toutes les études démontrent qu'il s'agit de la meilleure option. Un nouveau plan de quartier permettrait de proposer des terrains constructibles dans un délai relativement court. Etant donné que la population courtisane a refusé le plan de quartier proposé en Assemblée municipale en 2014 par un ancien groupe de travail, nous avons jugé opportun de revoir complètement le projet en tenant compte des motifs d'opposition de l'époque et en conviant les riverains de cette zone à une séance d'information.

Cette séance qui s'est déroulée le 31 octobre 2017 a réuni une trentaine de riverains. Malgré les propositions de redimensionnement du projet (diminution du périmètre constructible et diminution du nombre de logements), les motifs d'opposition exprimés à l'époque ont à nouveau été mis en avant. Les explications de spécialistes n'ont pas été entendues.

Au vu de ce qui précède, les autorités prennent actuellement le temps de réfléchir à la stratégie à adopter pour l'ouverture d'un quartier d'habitation dans le village. Il convient de préciser que l'abandon total d'un projet de développement à Sur Frête (actuellement en zone constructible) coûterait cher aux contribuables courtisans, étant entendu que les propriétaires fonciers devraient être dédommages pour la mise en zone agricole de leurs parcelles.

Un autre quartier, d'une surface de moitié inférieure à celle de Sur Frête, pourrait voir le jour ailleurs, pour autant que toutes les prescriptions légales soient respectées, ce qui n'est de loin pas acquis.

Affaire à suivre, donc.

Jacques Frei  
Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme